

Mais il y a aussi mouvement dans la population. Les différents Comités s'occupent des moyens propres à faire connaître à tous cette grande joie de l'Eglise ou à en perpétuer le souvenir.

Le 24 décembre, de grands feux de joie seront allumés sur toutes les montagnes qui entourent Rome et la ceindront d'une couronne d'étoiles lumineuses. D'après la tradition, la localité appelée Castel-Ciubileo aurait été ainsi appelée en raison d'un château qu'y édifia Boniface VIII après le jubilé de 1300 dans le but de défendre cette propriété que l'argent des pèlerins avait permis d'acheter pour la Basilique de Saint-Pierre. On édifiera, pour perpétuer ce souvenir, une chapelle au lieu où s'élevait jadis ce castel, bâti sur les ruines de l'ancienne *Fidenæ*. Cette chapelle sera donnée à la Basilique de Saint-Pierre.

Les Pèlerins qui viendront de l'Italie ont été divisés en deux zones et on leur a fixé des époques différentes pour empêcher une agglomération excessive. D'après les informations prises au Comité de l'Italie méridionale, présidé par le cardinal Prisco, on compte pour ces régions seulement 50.000 pèlerins.

On le voit, le mouvement est partout, et nul doute que Dieu ne soit touché de la prière de ses fils qui viendront bien lui demander pardon de leurs fautes, mais viendront aussi implorer la liberté du Vicaire de Jésus-Christ.

—Le Pape ouvrira solennellement, le 24 décembre, la Porte sainte qu'avait murée, à Saint-Pierre, son prédécesseur, Léon XII, en 1825. Il faut pour cette cérémonie un marteau, comme une truelle est nécessaire pour la fermeture.

Ces deux instruments seront en or et offerts au Souverain Pontife par l'épiscopat catholique.

En même temps, trois autres cardinaux délégués par le Souverain Pontife, iront accomplir la même cérémonie à Saint-Paul-Hors-les-Murs, à Saint-Jean de Latran et à Sainte-Marie-Majeure.

Les curés de Gênes ont adressé une invitation à leurs collègues d'Italie pour offrir aux trois cardinaux le marteau et la truelle d'argent qui devront leur servir.

—L'*Osservatore Romano* publie la déclaration suivante qui intéressera ceux de nos lecteurs qui ont suivi l'incident auquel elle se rapporte et qui a fait quelque bruit :

Le prêtre Joseph Xae, ancien curé de la paroisse de Noahigny (France), fait connaître à tous avoir rétracté devant l'autorité ecclésiastique son adhésion à la prétendue voyante, Mme Marchal, et aux publications insérées dans les *Annales de Loigny*, mises à l'Index par le Saint-Office. Il déplore sa longue aberration, déclare se trouver heureux d'avoir obtenu son pardon du Saint-Siège et de s'être soumis de sa propre volonté, par la grâce du Seigneur.

Rome, 10 octobre 1899.

JOSEPH XAE.